



CAHIER DES CHARGES SELECTIFS

Le 23 mai 2019 mis à jour le 25 septembre 2019

Présentation

Les concours en Ring peuvent, sous certaines conditions, donner aux chiens d'utilisation l'accès à la finale du championnat de France de Ring, qui a lieu une fois par an. Pour être sélectionnés, les chiens doivent avoir participé, au cours de l'année, aux concours sélectifs organisés, par groupe de régionales, sous la responsabilité du groupe travail Ring de la Commission d'Utilisation Nationale "chiens de berger et de garde".

La composition de ces groupes peut être modifiée périodiquement pour favoriser une meilleure répartition des chiens de sélectifs sur l'ensemble du territoire.

Pour accéder aux sélectifs de son groupe, un chien devra préalablement :

- Réaliser le pointage de 340 points minimum sous 5 juges différents
- 5 HA différents de niveau 2. (max 2 fois le même niveau 2)
- Ces pointages devront être obtenus dans la période postérieure au dernier pré sélectif de l'année précédente, et antérieure de trois semaines à la date du premier sélectif de l'année concernée.
- Les points d'un seul sélectif effectué l'année précédente pourront être comptabilisés parmi les 5 présélectifs requis.
- Pour être homologués, ces pointages devront être réalisés dans les concours d'échelon 3 organisés par les clubs d'utilisation habilités, sur l'ensemble du territoire national.
- Le chien devra obligatoirement avoir participé à la coupe territoriale comptant pour son Championnat sans obligation de résultat.

Le nombre de chiens participant chaque année à la finale étant défini par le G.T.R, la sélection s'opère, dans l'ordre des valeurs, en fonction de la moyenne obtenue par chacun d'eux, à l'occasion des concours sélectifs. Ils se disputent suivant les critères du programme de l'échelon 3.

Le travail de l'homme assistant devra être identique à celui pratiqué dans ces concours, et le jury devra faire preuve de la plus grande rigueur dans ses jugements afin d'assurer la sélection des meilleurs chiens à la finale du championnat de France.

Le jury sera composé de deux juges qui devront juger d'un commun accord et non séparément, ils devront connaître parfaitement le règlement, le maîtriser et s'y conformer. En cas de litige, la décision finale appartiendra au juge le plus ancien, en terme de qualification.

Organisation

Les CUT auront la charge de :

- Se contacter entre CUT du même groupe et de déterminer les clubs organisateurs.
- Proposer les clubs organisateurs et de les inscrire au calendrier de la CUN CBG.
- Veiller à la qualité du terrain et à ses dimensions 80 X 40.
- Prévoir un secrétariat confirmé en accord avec le jury.
- Choisir un HA remplaçant niveau 3, de préférence appartenant à son groupe.

Le GTR aura la charge :

- Définir les jurys
- D'établir le Planning des sélectifs
- D'établir le tirage au sort des premiers sélectifs pour les 8 groupes après réception des dossiers.
- Il sera effectué 7 jours après la date de clôture.

Inscription

- Les formulaires d'inscription aux sélectifs seront mis à disposition des concurrents dans la première quinzaine de janvier, par l'intermédiaire de leur club et seront également disponibles en téléchargement sur le site du GT.
- La date limite de l'envoi des engagements (cachet de la poste faisant foi) sera au 2^{ème} jour ouvré après le dernier présélectif (ex pour 2020 : dernier pré-sélectif les 15 et 16/02/2020, la date limite sera fixée au 18/02/2020).
- Conditions de participation :
 - 5 présélectifs, supérieur ou égal à 340 points, sous 5 juges différents. L'HA de niveau 2 ou 3 ne devra pas apparaître plus de 2 fois (hors Championnat Territorial)
 - Plus le Championnat Territorial obligatoire qui pourra être pris en compte ou non dans la moyenne.
- Participation : les 30 meilleures moyennes du groupe seront retenues pour participer au sélectif. Les candidats ne rentrant dans les 30 meilleures moyennes de leur groupe auront la possibilité s'ils le souhaitent de participer aux sélectifs dans les groupes n'atteignant pas le quota des 30 chiens.

Rappel

PV nov 2014 : il est rappelé qu'un chien qui ne réalise pas les 3 sélectifs ne sera pas en mesure de commencer ses pré-sélectifs pour la prochaine saison avant la fin complète de la tournée.

Procédé du tirage au sort

Le tirage au sort de l'ordre de passage des concurrents pour le premier sélectif sera effectué par le GTR 6 jours après la date de clôture.

Les jurys auront ensuite la charge d'effectuer les tirages au sort des sélectifs suivants.

Réclamation

Aucune réclamation, (propre aux sélectifs) ne sera acceptée, les jugements sont sans appel.

(PV du 17/07/2018. Les jugements dans toutes les disciplines gérées par la CUN-CBG sont, à l'instar des disciplines internationales, désormais SANS APPEL ... Seules les réclamations concernant le comportement du juge pourront être prises en compte.)

Les conciliations devront se faire sur place entre le jury et le conducteur.

La décision finale, en cas de litige, appartiendra au juge le plus ancien, en terme de qualification.

Les réclamations d'ordre générales pourront être déposées, comme le règlement le prévoit, auprès de la Régionale selon la procédure définie.

Résultats

Les résultats, après chaque sélectif, seront envoyés par le jury, au plus tard le mardi suivant auprès du GTR qui recueillera ces résultats et établira les moyennes.

Sélection

Les binômes ayant réalisés les 26 meilleures moyennes seront sélectionnés pour la Finale du Championnat de France.

S'ajouteront :

- Les deux chiens en blanc (dans l'ordre de classement).
- Invité de race ayant réalisé au moins 90% du pointage du dernier sélectionné.
- Le vainqueur du Championnat des Dom Tom

Les concurrents seront convoqués personnellement par le GTR.

MUTUALISATION DES SELECTIFS

La Méthode :

Mise en place du tronc commun pour le calcul de la mutualisation

- **Frais du jury (juges + HA + HA remplaçant) —▶ km (0.50€) + journées HA (63€) =€**
- **Subvention CUN : 1850€ x 24 sélectifs = 44 400€**

Redevance Club organisateur :

- **Frais du jury€ - 44 400€ = / 24 clubs organisateurs**
- **—▶€ montant à payer par chaque club.**

Ressources individuelles des clubs

- Les engagements : **20€** par chien et par sélectif
- Le règlement par le concurrent s'effectue lors de son engagement initial auprès du GTR, sera versé dans son intégralité aux organisateurs, et ne sera en aucun cas remboursé, même si le concurrent n'effectue pas l'ensemble des 3 sélectifs.

Charge du Club Organisateur

- L'hébergement (Hôtel **) et la restauration des 2 juges, des 2 HA et de l' HA remplaçant accompagnés d'**une** personne.
- La prise en compte des jurys se fera à partir du vendredi soir, et ce jusqu'au lundi matin.
(Les organisateurs prendront contacts avec les jurys pour connaître leur date de départ et d'arrivée)

Modalités

Chaque club organisateur enverra au Président du GTR Claude MUNTO, un chèque libellé à l'ordre de la SCC CUN-CBG, du montant défini (selon le mode de calcul ci-dessus) sera communiqué par le GT aux clubs organisateurs et devra être renvoyé avant le

Ce chèque sera encaissé le mardi suivant le déroulement de chaque sélectif, afin de préserver la trésorerie du club.

Les chèques de règlement des juges et HA partiront de la SCC le vendredi suivant le sélectif.